



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

Liste des délibérations examinées au conseil municipal du 12 avril 2023

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Frédéric BUONO (jusqu'à son arrivée à 21h30 au cours de la présentation du budget primitif 2023, point n° 7 à l'ordre du jour), M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Graziella LACROIX pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Georges DEGROOTE pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales : Mme Sonia BRAU, Maire, au moment du vote sur le compte administratif 2022 de la commune (point n°4 inscrit à l'ordre du jour).

Membres du Conseil Municipal sortis de la séance en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : Monsieur Vladimir BOIRE et Mme Sophie MARVIN pour le point n° 15 inscrit à l'ordre du jour.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

DELIBERATIONS

Réf 2023/04/1- Convention de prestation de services avec ATHENA et de partenariat avec l'IEN, le collège Jean Racine

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/04/2- Compte de gestion 2022 de la commune

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/04/3- Election d'un président de séance pour l'examen du compte administratif 2022 de la commune.

- Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de l'élu chargé de présider la séance lors de l'examen du compte administratif de la commune pour l'exercice 2022.
- Désigne à l'unanimité Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'examen du compte administratif de la commune pour l'exercice 2022.

Réf 2023/04/4- Compte administratif 2022 de la commune

(Mme le Maire sortie avant le vote sur ce point)

- Adoptée avec 25 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

Réf 2023/04/5- Affectation du résultat du Compte Administratif 2022 de la commune

- Adoptée avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

Réf 2023/04/6- Taux d'imposition locale 2023

- Adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

Réf 2023/04/7- Budget primitif 2023 de la commune

- Adoptée avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

Réf 2023/04/8- Autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) – Bilan annuel pour 2022, modification des crédits de paiement et actualisation des autorisations de programme

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/04/9- Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances d'été 2023 (juillet).

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/04/10- Tarification d'un mini-séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances d'été 2023 (août)

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/04/11- Frais de représentation aux agents territoriaux occupant un emploi fonctionnel

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/04/12- Renouvellement de la convention de prestation de services avec l'association « UFOLEP »

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/04/13- Utilisation des véhicules municipaux : véhicule de fonction et véhicule de service.

- Adoptée à l'unanimité

Réf 2023/04/14- Engagement de la commune de Saint-Cyr-l'École pour les Equipements Individuels Mobiles – Incidences budgétaires

- Adoptée à 26 voix pour, 2 voix contre (Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY) et 5 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

Réf 2023/04/15- Opération de construction de 8 logements collectifs en PSLA – Garantie communale pour un emprunt contracté par la société coopérative HLM Apilogis.

(Mme Sophie MARVIN et M. Vladimir BOIRE sont sortis de la séance pour ce point en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales)

- *Adoptée par 31 voix pour*

Réf2023/04/16- Convention concernant la restauration administrative pour les personnels de l'État (période 2023-2027 inclus)

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2023/04/17- Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Régional Ile-de-France et du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre de la réalisation du Parc de la Râtelte

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2023/04/18- Modification du tableau des effectifs

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf2023/04/19- Conditions de mise à disposition et de location des équipements sportifs municipaux couverts

- *Adoptée par 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf2023/04/20- Conventions initiales d'objectifs et de moyens entre la ville de Saint-Cyr-l'École et 6 associations locales

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2023/04/21- Nouvelle offre du service culture « Cap Culture : Adapter, Diversifier, Dynamiser »

- *Adoptée à l'unanimité*

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le 17 AVR. 2023

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée ci-dessus, soit la date de leur réception en Préfecture.